

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Intervention de Raymond Vacheron au

# Congrès de dissolution de l'UD CFDT de Haute-Loire

- Social - Syndicats -

Date de mise en ligne : dimanche 16 novembre 2003

---

Démocratie & Socialisme

---

Nos retraites c'est notre avenir, le syndicalisme aussi.

On n'a pas d'autre choix que de vieillir si l'on ne veut pas mourir jeune ! (selon l'écrivain Daniel PENNAC).

Donc, on n'a pas d'autre choix que de devenir retraité. Nous sommes tous des retraités ou des futurs retraités en puissance.

Mais dans quelles conditions ?

L'âge de la retraite, les revenus des retraités, leurs conditions de vie et de santé sont des questions vieilles comme le syndicalisme et des questions syndicales de premier ordre.

Ce sont nos luttes, nos actions, nos revendications d'actifs, aujourd'hui, qui vont déterminer nos conditions de vie de retraités demain.

C'est la solidarité syndicale interprofessionnelle, bien sûr, mais aussi inter générationnelle !

Depuis bien longtemps, la CFDT revendique la retraite à 60 ans. Cette exigence faisait déjà partie de la plate-forme revendicative CGT-CFDT de 1974.

Nous, les plus âgés, ou plutôt les plus proches de la retraite nous avons fait des manif pour « la retraite à 60 ans ». « Des retraités plutôt que des chômeurs » « Retraités OUI, Licenciés NON ! »

Après la victoire électorale de la gauche du 10 Mai 1981, la retraite à 60 ans a été enfin obtenue ! Notre revendication syndicale est enfin devenue un acquis social.

Le revenu des retraités a progressé. Ils sont enfin sorti de la misère notamment grâce aux 37,5 annuités et au calcul sur les 10 meilleures années. Mais rien n'est définitivement acquis.

En 1993, en plein été, pendant les congés, autre acquis syndical s'il en est, le gouvernement BALLADUR a porté une première attaque aux retraites des salariés du privé.

La CFDT, à l'époque, l'a contesté. Les autres syndicats aussi ...

Mais cette première victoire acquise, le gouvernement et le patronat n'ont eu de cesse de faire reculer les salariés du public, après avoir fait reculer ceux du privé au nom, bien sûr, de l'équité.

Ils créent l'inégalité et veulent que l'on s'aligne sur elle. Voilà comment on justifie les reculs.

En 1995, celle qui avait pris le pouvoir au sommet de la CFDT par un putsch, hors d'un Congrès où elle avait été la plus mal élue, Nicole NOTAT a soutenu le plan JUPPE. Elle a appelé à la reprise du travail sans jamais avoir appelé à la grève. Drôle de syndicalisme ! Heureusement les cheminots CFDT et CGT, suivis par des millions de salariés, ont fait reculer JUPPE et Nicole NOTAT.

Nicole NOTAT battue par la rue, n'osera jamais faire voter en Congrès le retour aux 40 annuités. La CFDT gardera officiellement la revendication du Congrès de MONTPELLIER qui défend les 37,5 annuités pour tous, c'est-à-dire le progrès vers le haut ! Ni les congrès de LILLE et NANTES ne reviendront là-dessus.

Mais cela ne durera pas. La Confédération dans la campagne des prud'hommes proclame : « vous écouter c'est notre force ». En fait ce n'est pas les militants qu'on écoute, ni les salariés, mais le patronat et le gouvernement. Et de glissements en glissements successifs, on voit où cela conduit : au reniement.

Le Congrès affichent 37,5 annuités mais le mot d'ordre est « le droit à la retraite après 40 annuités avant 60 ans ».

Puis il devient : « le droit à la retraite après 40 annuités, même avant 60 ans ». Le diable se cache dans les détails. Même avant 60 ans veut dire même après 60 ans. Voilà comment on accepte de foutre en l'air la retraite à 60 ans et de passer à 42 annuités pour avoir une retraite à taux plein.

Malgré tout, l'année 2003 commence par un accord intersyndical qui regroupe l'ensemble des organisations syndicales. La Confédération appelle à l'action unitaire du 13 Mai.

Ce jour-là des millions de salariés du privé et du public sont dans la rue. Tout est possible ! Malheureusement, le 15 MAI, le projet du gouvernement qui, non seulement généralise les 40 annuités mais prévoit le passage progressif à 41 puis 42 annuités, reçoit le soutien de la CFDT !

L'exigence d'un SMIC comme minimum retraite est abandonné. L'accord donné à une retraite à 85 % du SMIC est réservé à ceux qui auront une retraite complète, c'est-à-dire qui auront travaillé 40, 41, 42 annuités à temps plein. La loi précise bien que c'est à la liquidation.. Cela veut dire, qu'à ces 85 %, seront appliquées les autres mesures qui font baisser le niveau des retraites de 1,5 % par an. A 75 ans, nos retraites ne seront plus que de 65 %. C'est une négation de notre revendication pour les plus petites retraites.

De plus, cette loi ouvre en grand les portes à la capitalisation au détriment de la répartition.

Alors, mes chers camarades, mes chers amis, faut-il accepter pareille forfaiture syndicale ?

Sommes-nous contraints d'accepter de voter en congrès et de défendre dans la rue seulement ce qui est acceptable par le patronat et le gouvernement ?

Faut-il accepter que notre organisation participe à la division syndicale et brise la mobilisation sociale ?

Pouvons-nous accepter que 35 membres d'un Bureau National d'une Confédération soutiennent un projet qui fait baisser le revenu de tous les salariés et de tous les retraités, sans consultation ni des syndicats, ni des militants ?

Aujourd'hui, comme en 1995, après la crise la Confédération propose de dialoguer avec des équipes. « Le dialogue c'est notre force ». Titre Syndicalisme Hebdo paraphrasant François CHEREQUE. Nous savons le résultat du dialogue à grande échelle organisé en 1995. Ca n'a rien changé, la même politique et la même pratique a été appliquée en 2003.

Il est vrai que la Confédération a depuis longtemps peur de la consultation des syndicats. Elle a, en effet, un très mauvais souvenir de la dernière consultation. En 1984, Edmond MAIRE (le prédécesseur de CHEREQUE) et André

BERGERON (de FO) ont tous les deux, sur le pas de porte du siège du CNPF (ex MEDEF) déclarés qu'ils étaient d'accord pour signer le projet de flexibilité proposé par le patronat.

Un vent de fronde s'est levé dans l'organisation. Face à ce mécontentement, le bureau national a pris la sage décision de consulter les syndicats dans un délai de 8 jours.

Les syndicats se sont réunis, ont discuté, et à une très large majorité ont refusé l'accord.

Il s'est d'ailleurs passé la même chose à FO.

Donc, malgré l'annonce faite par le secrétaire national, la CFDT n'a pas signé l'accord.

Les leçons tirées à partir de cet exemple sont claires, surtout plus de consultations des syndicats. Les secrétaires nationaux continueront à annoncer sur le perron du gouvernement ou du patronat, qu'ils sont pour les accords, mais les syndicats ne seront plus consultés. Ni en 1993 au moment du putch de Nicole NOTAT qui a conduit au renversement de Jean KASPAR, ni en 1995 sur le plan JUPPE, ni en 2003 pour le plan FILLON.

**Quand une organisation a peur de ses syndicats, elle est malade et la démocratie est mal en point.**

**Mes camarades, quand l'inacceptable est franchi, il faut se lever et dire non.**

Quand on est capable de dire non à un patron, on est capable de dire non à une confédération. Et pour dire non aux patrons, il faut aujourd'hui dire non à la confédération.

Cela veut-il dire qu'il faut laisser tomber le syndicalisme ? Sûrement pas, surtout pas !

Au contraire, des attaques graves sont en préparation. Elles vont remettre en cause nos conditions d'existence et celles des générations futures.

Après les retraites, après les intermittents du spectacle, après les droits des chômeurs de longue durée, ce sont des attaques contre la Sécurité Sociale, les libertés syndicales, le droit de grève, le démantèlement du service public qui se préparent.

Pouvons-nous encore cautionner ? Voulons-nous raser les murs dans nos entreprises après telle ou telle déclaration confédérale ? Ça suffit comme ça.

Ne nous dispersons pas. Nous avons besoin plus que jamais de syndicats forts, de militantes et militants motivés, de syndiqués nombreux...

Nous avons besoin d'un syndicalisme interprofessionnel qui rassemble tous les salariés, d'un syndicalisme majoritaire qui représente une force et fait trembler les gouvernants et les possédants.

Pas de désertion, tous à nos postes !

**Quitter la CFDT, c'est faire le choix de l'efficacité, pas le choix de l'abandon.**

Quitter la CFDT pour aller vers la CGT c'est construire le syndicalisme du 21ème siècle.

OUI, mes camarades, je connais les réticences de certains. Mais ouvrons les yeux : la CGT bouge et change. Elle est prête à nous accueillir avec nos expériences, nos structurations, notre savoir-faire, nos débats.

Elle est née avant le stalinisme. Elle reste une grande organisation après la chute du mur de Berlin. Répondons « chiche » au syndicalisme rassemblé qu'elle nous propose.

En Haute-Loire, nous avons construit ensemble ce syndicalisme de masse et de combat dont nous sommes fiers. La CFDT réalisait ici l'un de ses meilleurs scores nationaux. Nous y battions des records d'adhésion.

Il suffit, en réalité, de continuer à construire ensemble ce syndicalisme de demain.

La dissolution de l'Union Départementale est un fait grave qui démontre la crise de la CFDT. C'est la première fois depuis 1948 que cela se passe dans le mouvement syndical français. Les militants de Haute-Loire montrent aujourd'hui la voie, l'exemple. La vérité syndicale sort du Puy.

La retraite c'est notre avenir, le syndicalisme aussi.

**Vive le syndicalisme et vive l'avenir !**